

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2026,

OBJET : Programme de travaux 2026 sur les forêts communales et sectionales (validés – restant à valider)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures et deux minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt mai deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 28

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEAIS, Gérard CHAPUIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Solange DOMINGUEZ, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, André LHOMME, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Florence QUICOT, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD, Nicole ROSIER, Philippe VIRARD

Membres absents excusés avec pouvoir : 1

Jean-Robin THOMASSET pouvoir à Coralie AUGER

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Eliane MERMILLON

En présence de 28 conseillers, 1 pouvoir ayant été déposé, soit 29 votants

Vu la délibération n°2026-01-11 en date du 28 janvier 2026, établissant le programme de travaux forestiers retenus pour l'année 2026,

Considérant le programme initial, validé lors de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2026, prévoyant un montant estimatif global de 51 160 € HT.

Monsieur le Maire rappelle le programme de travaux forestiers 2026 proposé par l'Office National des Forêts validé lors de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2026 :

PROGRAMME DE TRAVAUX PLATEAU D'HAUTEVILLE 2026 VALIDÉ :

Commune/Secteur	Parcelle	Nature travaux	Montant travaux (HT)		déduction	Type subvention
			Sans	Avec (~)		
Hauteville-Lompnes	38	Dégagement semis (+ communication)	5 490 €	3 300 €	2 190 €	Fond Local
Hauteville-Lompnes	2/36/53/78/38	Dégagements plantations	8 290 €	X		X
Hauteville-Lompnes	53	Répulsif plantation	1 890 €	X		X
Cormaranche en Bugey	11/16/17	Dégagements plantations	5 940 €	X		X
Cormaranche en Bugey	11/16/17	Regarni plantations	3 490 €	X		X
Cormaranche en Bugey	55/67	Plantation avec enrichissement et première application de répulsif	13 370 €	2 674 €	10 696 €	France Nation Verte 80% sur facture
Genevray	31/33	Dépressage	7 310 €	2 924 €	4 386 €	France Nation Verte 60% sur facture
Thézillieu	23	Dégagement semis	2 940 €	X	X	X
		TOTAL	48 720 €	TOTAL Subventions	17 272 €	

Monsieur le Maire explique que le montant total estimé des travaux, validé lors de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2026 a été revu à la baisse en raison de la diminution du coût des travaux « Plantation avec enrichissement et première application de répulsif » sur les parcelles 55 et 67 de Cormaranche en Bugey. Parallèlement, le taux de subvention applicable à ces mêmes travaux a augmenté, passant de 60 % à 80 % dans le cadre du plan France Nation Verte.

Conformément à l'avis de la Commission Agriculture, Forêt, Environnement du 6 mai 2026, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le programme de travaux forestiers 2026 pour la commune de Plateau d'Hauteville en corrigeant les estimations et en ajoutant les lignes suivantes :

PROGRAMME DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES PLATEAU D'HAUTEVILLE 2026:

Commune	Parcelle	Nature travaux	Montant travaux (HT)		déduction	Type subvention
			Sans	Avec (~)		
Cormaranche en Bugey	55/67	Entretien des plantations sur 3 ans	14 170 €	2 834 €	11 336 €	France Nation Verte – 80 % sur facture
		Assistance administrative et technique à la conduite de dossier de financement	1 800 €	360 €	1 440 €	France Nation Verte – 80 % sur facture
Vaux St Sulpice	6	Dégagements de plantations	2 080 €	X	X	X
		TOTAL	18 050 €	TOTAL Subventions	12 776 €	

Pour un montant total de travaux complémentaires estimé à **18 050 €**, soit un montant total de travaux 2026 estimé à **66 770 €**.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **CONFIRME** les travaux décidés par sa délibération n°2026-01-11 et corrigés selon les montants exposés,
- **DECIDE** de retenir les travaux complémentaires ci-dessus référencés,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 15/06/2026

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20260527-DE-2026-05-04-DE
Date de télétransmission : 03/06/2026
Date de réception préfecture : 03/06/2026